

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 21530:2004

Art dentaire - Matériaux utilisés pour les surfaces du matériel dentaire - Détermination de la résistance aux désinfectants chimiques (ISO

Dentistry - Materials used for dental
equipment surfaces - Determination of
resistance to chemical disinfectants (ISO
21530:2004)

Zahnheilkunde - Materialien für
Oberflächen von zahnärztlichen
Ausrüstungen - Bestimmung der
Beständigkeit gegen chemische

06/2004



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 21530:2004 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 21530:2004.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 21530:2004} **EN ISO 21530**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Juin 2004

ICS 11.060.20

Version Française

**Art dentaire - Matériaux utilisés pour les surfaces du matériel
dentaire - Détermination de la résistance aux désinfectants
chimiques (ISO 21530:2004)**

Zahnheilkunde - Materialien für Oberflächen von
zahnärztlichen Ausrüstungen - Bestimmung der
Beständigkeit gegen chemische Desinfektionsmittel (ISO
21530:2004)

Dentistry - Materials used for dental equipment surfaces -
Determination of resistance to chemical disinfectants (ISO
21530:2004)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 juin 2004.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

EN ISO 21530:2004 (F)

Avant-propos

Le présent document (EN ISO 21530 :2004) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 106 "Art dentaire" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 55 "Art dentaire", dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en Décembre 2004, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en Décembre 2004.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 21530 :2004 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 21530:2004 sans aucune modification.

Première édition
2004-06-15

**Art dentaire — Matériaux utilisés pour les
surfaces du matériel dentaire —
Détermination de la résistance aux
désinfectants chimiques**

*Dentistry — Materials used for dental equipment surfaces —
Determination of resistance to chemical disinfectants*



Numéro de référence
ISO 21530:2004(F)

© ISO 2004

PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse